AVIS
DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ,

A TOUS les Citoyens Français des deux Départemens des Ardennes & de la Marne, & particulièrement des districts de Vouzières, Grandpré, Sainte-Menehould, Clermont, Sedan, Mézières, Rocroi & Rhétel;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

CITOYENS,

L'ENNEMI fait des progrès sur le territoire des hommes libres, parce que vous ne prenez pas la précaution de faire battre vos grains, de les porter sur les derrières, pour qu'ils soient sous la protection des troupes françaises ; d'apporter au camp de vos frères les fourrages & les pailles qui vous seroient payés comptant par vos compatriotes, qui respectent

Militaire. N°. 116.

votre propriété : au lieu de cela, toutes vos ſubſiſtances ſont dévorées par les ſatellites des deſpotes; leurs chevaux ſont nourris de vos fourrages, ſans qu'il vous en revienne aucun paiement : c'eſt ainſi que vous-mêmes vous donnez à nos cruels ennemis les moyens de ſubſiſter au milieu de vous, de vous accabler d'outrages, & de vous remettre dans l'eſclavage. Citoyens. je vous ſomme, au nom de la Patrie & de la Liberté, de faire apporter dans nos différens camps vos grains & vos fourrages, en faiſant conſtater par vos officiers municipaux les quantités que vous apporterez.

Je vous ſomme pareillement de faire retirer vos beſtiaux & chevaux derrière nos camps; ſinon je ſerai obligé, pour le ſalut de la Parrie, de ſacrifier vos intérêts particuliers, de me conduire avec vous comme ſe conduiſent nos barbares ennemis, & de faire fourrager & tout enlever dans vos villages, afin qu'eux-mêmes n'y trouvent pas à ſubſiſter.

Vous particulièrement, Diſtricts de Sedan, Mezières, Grandpré, Vouzières & Sainte-Menehould, je vous invite à profiter de l'âpreté de vos montagnes & de l'épaiſſeur de vos forêts, pour m'aider à empêcher l'ennemi d'y pénétrer.

En conſéquence, je vous annonce que ſi les Pruſſiens & les Autrichiens s'avancent pour traverſer les défilés que je garde en force, je ferai ſonner le tocſin dans toutes les paroiſſes en avant & en arrière

des forêts d'Argonne & de Mazarin : à ce ſon terrible que tous ceux d'entre vous qui ont des armes à feu ſe portent chacun en avant de ſa paroisse ſur la liſière du bois, depuis Cheveuge juſqu'à Paſſavant; que les autres, munis de pelles, de pioches & de haches, coupent les bois ſur la liſière, & en faſſent des abattis pour empêcher les ennemis de pénétrer; par ce moyen prudent & courageux, vous conſerverez votre liberté, ou vous nous aiderez à donner la mort à ceux qui voudront vous la ravir.

Je requiers au nom de la Loi & au nom de la Patrie, tous les Adminiſtrateurs de départemens & de diſtricts, tous les officiers municipaux, de donner les ordres ſur leur reſponſabilité pour l'exécution des différens objets de cette proclamation; quiconque y mettra obſtacle ſera dénoncé à l'Aſſemblée nationale comme lâche ou parjure : mais comme cette meſure feroit trop lente, je déclare qu'en cas que j'y ſois forcé, j'emploierai tous les moyens militaires que j'ai dans les mains, pour faire exécuter ce que je crois néceſſaire pour le ſalut de la Patrie.

Le Général en chef de l'armée du Nord.

Signé, DUMOURIEZ.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.